Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2018 Affichage : 15/11/2018

N° D'ORDRE : 2018-107

## MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 22 Pouvoirs : 05

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Pouvoirs: 05
Excusé: 01
Absent: 01
Qui ont pris part
à la délibération: 26

Date de convocation : 6 novembre 2018

<u>Etaient présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain (arrivé à 18h49, participe à partir du point n°9) - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie -M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François.

<u>Pouvoirs</u>: Mme MONTAGNE Françoise à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER Alain - Mme ROUSSEAU Brigitte à M. HOEHN Gérard - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROURE Simonne - M. GRAZIANI Frédéric à M. MARIN Michel.

Absent: M. PAPINIO Raoul.

Excusé: M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

## 1 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS CLEMENT POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Ecole élémentaire Louis Clément a sollicité une demande de subvention afin de contribuer au séjour en classe de neige du 21 au 25 janvier 2019 au Centre Chantemerle à Seyne les Alpes.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de trois classes. Comme il est de coutume de le faire, il est proposé de verser une subvention à une seule classe. L'école demande à la commune une subvention pour la classe de CM2, soit 30 élèves. Etant précisé que le séjour se déroulera comme suit :

- Quatre vacations de ski de 2 heures par jour avec 2 moniteurs ;
- Une visite d'écomusée ou de la citadelle de Vauban ;
- Une sortie Yooner;
- Une sortie raquette;
- Visite d'un apiculteur ;
- Visite d'un sculpteur ;
- Le transport école / centre est inclus et partage <sup>3</sup>/<sub>4</sub> <sup>1</sup>/<sub>4</sub> avec l'école de Sanary ;
- Le tarif de base étant 85 € par jour par enfant soit un total de 382,50 € par enfant pour l'ensemble du séjour.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention à hauteur de 225 € par élève, soit un total de 6 750 € (225 € x 30 élèves). Etant précisé que la présente subvention sera inscrite au budget principal de la commune.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention de  $225 \in$  par élève, soit une subvention totale de  $6.750 \in$ .

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le devis de séjour classe découverte.

## **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 225 € par élève, soit une subvention totale de 6 750 €.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 Novembre 2018, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

**Gilles VINCENT**